

LES AFFAIRES

Cahier
spécial

La propriété intellectuelle constitue un puissant atout international. En effet, tout pays a autant besoin d'idées que de capitaux ou de biens et de services p. B4

Le nombre total de demandes de brevet dans le monde a augmenté de 74 % entre 1991 et 1995, ce qui représente un taux de progression annuel de 19 % p. B5

La propriété intellectuelle

Kathy
Noël

Avec Merck Frosst en tête, l'industrie pharmaceutique se partage les premières places des entreprises québécoises qui ont obtenu le plus de brevets au Canada au cours des 10 dernières années.

La banque de données de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) révèle que Merck Frosst est titulaire de 132 brevets délivrés entre octobre 1989 et mars 1998. Hoechst Marion Roussel suit de près avec 110 brevets. Ceci sans compter les demandes qui ont pu être déposées au cours des 18 derniers mois, puisqu'elles portent toujours le sceau de la confidentialité.

Il est difficile d'évaluer s'il y a lieu de sabler le champagne et sortir les trompettes à la lumière de ces résultats. Un article du *Devoir* publié récemment soulignait que le Canada protège moins bien ses brevets pharmaceutiques que les autres pays industrialisés. Les performances en activités de licence de l'industrie pharmaceutique pourraient donc vraisemblablement être en deçà de ce qu'elles devraient être.

D'aucuns pourraient s'étonner de ne pas retrouver BioChem Pharma parmi le peloton de tête. Question de temps, sans doute, puisque le jeune laboratoire québécois fondé en 1986 s'en tire avec une très respectable cinquième position. Ses 22 brevets, compte tenu du peu d'années d'exploitation, lui confèrent un avenir pour le moins prometteur.

Les troisième et quatrième positions sont plutôt détenues par les secteurs de l'électricité et du transport avec Hydro-Québec (108 brevets) et Bombardier (39 brevets). Ce n'est pas étonnant, pourrait-on dire, considérant que les deux 100 % pure laine s'illustrent parmi les 15 entreprises canadiennes dont les dépenses en recherche et développement (R & D) ont été les plus élevées en 1996.

Les dépenses en R & D pour Hydro-Québec s'élèvent à 122,9 M\$ contre 112,2 M\$

Brevets : l'industrie pharmaceutique mène le bal

Merck Frosst et Hoechst Marion Roussel en tête

pour Bombardier, les deux montants comptant pour 1,6 % du budget global de chacune des entreprises.

À l'aveuglette

Mais peut-on vraiment faire un lien entre l'effort consenti à la recherche et au développement et les activités de licence d'une entreprise ?

Pas nécessairement, croit Jean Boudreau, conseiller en développement au ministère de l'Industrie, du Commerce, des Sciences et de la Technologie (MICST), qui ajoute que 50 % des budgets accordés au Canada pour la R & D sont affectés à des technologies déjà décrites dans des brevets.

« On ne vérifie pas. On se lance dans la recherche sans s'informer où en est rendue la technologie en question, explique-t-il. Je dirais que sur 33 000 demandes de brevets, de 20 000 à 22 000 concernent des technologies déjà brevetées. »

Et pour se préserver de la

concurrence, les plus rapides à se faire breveter sont sans aucun doute les entreprises qui oeuvrent dans les domaines des télécommunications et de l'informatique, des secteurs de pointe qui évoluent à une vitesse fulgurante.

Si bien que l'on retrouve en sixième et septième positions Discreet Logic et Bell Canada, avec 13 et 12 brevets respectivement.

Enfin, les trois dernières positions sont occupées par Pratt & Whitney (11), Canadian Marconi Company (8) et, comme pour boucler la boucle, la compagnie pharmaceutique Astra Pharma, en dixième position avec trois brevets.

Retard au Canada

Des études effectuées par l'Institut national de recherche scientifique (INRS) révèlent qu'au Québec, la part de brevets canadiens demandés par les entreprises québécoises est seulement de 36,8 %; le reste provient des individus.

Ces taux placeraient les entreprises québécoises et canadiennes parmi les moins innovatrices de tous les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). « Ce n'est sûrement pas parce qu'on est moins inventif et le brevet n'est pas la seule mesure de l'innovation ! » rétorque cependant Luc Morissette, du Centre d'innovation de Montréal.

« Le problème, c'est qu'il y a une méconnaissance de l'outil, poursuit-il. De plus, les PME en particulier se demandent si c'est vraiment rentable de faire une demande de brevet quand on considère que le cycle de vie d'un produit aujourd'hui est très court. »

Il peut en coûter de 4 000 \$ à 6 000 \$ pour faire une demande de brevet initiale au Canada et les délais peuvent se prolonger pendant quelques années. Le brevet protège ensuite la découverte ou l'invention pendant 20 ans. Les experts affirment qu'il faut savoir ca-

Les entreprises québécoises qui ont déposé le plus de brevets au Canada depuis 10 ans

Compagnies	Nombre de brevets
Merck Frosst Canada	132
Hoechst Marion Roussel	110
Hydro-Québec	108
Bombardier	39
BioChem Pharma	22
Discreet Logic	13
Bell Canada	12
Pratt & Whitney	11
Canadian Marconi	8
Astra Pharma	3

Source : OPIC

Tableau : LES AFFAIRES

patiser sur cette propriété intellectuelle d'une technologie.

« En brevetant son invention ou sa découverte, l'entreprise verrouille son savoir et le perfectionnement de ce savoir. Cela lui permet de gagner du temps pour continuer à avancer sans se faire copier, explique Jean Boudreau, du MICST. Pour les PME, c'est un moyen de rester compétitives sans s'essouffler à innover constamment. »

C'est payant à l'international

Certaines entreprises d'envergure internationale retirent énormément de leurs activités de licence. C'est le cas notamment de Texas Instruments

qui retire 683 M\$ par année de la vente de ses technologies. Sans parler d'IBM, qui retire près d'un milliard de ses activités de licence.

Et il en coûte cher à l'entreprise qui ose défier la propriété intellectuelle. Par exemple, Eastman Kodak a été condamnée une amende de 680 M\$ pour avoir copié la technologie de Polaroid il y a quelques années. Aux États-Unis, le montant de l'amende peut atteindre jusqu'à trois fois les ventes du produit, une tendance que suit le Canada.

« Si on accuse un retard au Canada, c'est à cause d'un manque de connaissance de l'utilisation stratégique et financière du brevet », conclut Jean Boudreau. ■

ILLUSTRATION: Berni Lavender

Vos idées à la portée du monde, des affaires à la grandeur de la planète

ROBIC, agents de brevets d'invention et de marques de commerce, et l'étude d'avocats LÉGER ROBIC RICHARD, forment une organisation multidisciplinaire offrant une expertise à la fois juridique et technique, constituée d'ingénieurs, juristes, techniciens et chercheurs. Nous offrons tous les services relatifs au droit des affaires, à la protection, la défense et la valorisation des droits de propriété intellectuelle, des nouvelles technologies et des secrets de commerce, au Canada et à l'étranger.

CES SERVICES INCLUENT ENTRE AUTRES :

- recherche, rédaction, dépôt et poursuite de demandes de brevets d'invention dans le domaine de la mécanique, de l'électronique, de l'informatique, des télécommunications, de la chimie, de la métallurgie, de la pharmacologie et de la biotechnologie;
- rédaction, dépôt et poursuite de demandes d'enregistrement de dessins industriels;
- recherche, dépôt et poursuite de demandes d'enregistrement de marques de commerce et de droits d'auteurs;
- dépôt de certificat d'obtentions végétales;
- recherche de libre fabrication;
- analyse et opinion en matière de contrefaçon ou de concurrence déloyale;
- représentation devant les tribunaux dans tout litige concernant la propriété intellectuelle, le droit commercial et le droit de la concurrence.
- rédaction et négociation de contrats de licence et autres transactions commerciales;
- création de sociétés commerciales, rédaction et négociation des accords connexes;
- médiation et arbitrage;
- planification et consultation en matière de transfert de technologies et de secrets de commerce;
- opinion en matière d'étiquetage, d'emballage et de publicité et obtention de certificat de conformité;
- protection de logiciels, de circuits intégrés et droit de l'informatique;
- droits des communications et télécommunications (multimédia);



L'introduction du roulement à billes breveté par le Français Cardinet au siècle dernier, a permis de faire évoluer tout mécanisme en rotation comme les bicyclettes et autres véhicules. Il a tout de même fallu l'inventer !

LEGER ROBIC RICHARD

Avocats

&

ROBIC

Agents, brevets et marques



Depuis 1892

Avocats

Agents de brevets et marques

Droit des affaires

Protection et évaluation des droits
de propriété intellectuelle
et des nouvelles technologies
à l'échelle internationale

55, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 3X2

Fax : (514) 845-7874 • Courriel : marion@robic.com • Site internet : www.robic.ca • Téléphone : 98 ROBIC

L'union fait la force... même lorsqu'il est question de propriété intellectuelle

Les entrepreneurs ne croient pas aux brevets

Johanne
de Luca

Le brevet n'est pas le seul outil de la propriété intellectuelle, mais il est celui qui protège le mieux l'innovation technologique. Au Canada et au Québec, il reste encore beaucoup à faire pour que les entreprises, en particulier les PME, en comprennent l'intérêt économique et y aient plus souvent recours.

« Nous devrions commencer par définir clairement la voie à emprunter en tant que collectivité économique », indique Luc E. Morisset, directeur général, Centre d'innovation, qui reconnaît toutefois qu'un certain travail se fait déjà en ce sens.

Il faudrait ensuite développer une stratégie intégrant les diverses forces vives du milieu : le savoir, les universités, le secteur privé, les organismes gouvernementaux et autres. « Le concurrent ne se trouve pas au Québec, indique M. Morisset. Il est à l'extérieur. Nous devrions donc nous unir, pour que l'impact soit plus fort. Si chacun tire la couverture de son côté, on n'arrivera à rien. »

Élément de stratégie important

Un peu partout, les intervenants se réunissent et réfléchissent à la question, l'objectif étant de reconnaître que la propriété intellectuelle est un élément important des stratégies commerciale et technologique de l'entreprise et d'élaborer des plans d'action.

Le gouvernement du Québec est conscient du problème.

« En septembre et en octobre derniers, nous avons fait une tournée en région pour évaluer la perception des conseillers du ministère en matière de propriété intellectuelle », confirme Jean Boudreault, conseiller en développement technologique, direction du soutien à l'innovation technologique, ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie (MICST).

« Le but était de savoir s'il y avait des problèmes et, le cas échéant, quelles étaient les solutions. »

L'une des observations qui ressort de cette tournée est



■ **Luc E. Morisset :**
« Notre économie se fonde sur le savoir. À nous de déterminer comment en tirer parti collectivement. »

que les entrepreneurs, d'une façon générale, ne croient pas aux brevets. « Pour eux, un brevet, c'est compliqué, ça coûte cher et ça n'a de la valeur qu'à condition d'avoir l'argent pour le défendre », poursuit M. Boudreault.

Cette constatation n'est pas exclusive au Québec; on la retrouve un peu partout dans le monde.

Le développement, c'est aussi de l'innovation

Par contre, cette perception évolue. Ce qu'il faudrait, c'est la réorienter. « Les grandes entreprises ont un département de brevets, précise M. Boudreault. Les franchiseurs ont l'habitude du brevet, mais d'un point de vue commercial. Ils ne sont pas orientés

innovation. Les trois quarts des gens ne savent pas ce qu'est l'innovation. Ils en font sans arrêt, ils ne la protègent pas et ils ne savent pas qu'ils en font. »

Prenons l'exemple d'une entreprise qui modifie une machine pour la rendre plus performante par rapport à ses besoins. À ces besoins correspond un besoin du client. « Il s'agit d'une innovation, explique M. Boudreault. Les entreprises font de la R & D, mais le R et le D, c'est la même chose pour eux. Or, je dirais que 75 % des entreprises font du D. »

Une innovation est un avantage concurrentiel et les en-

trepreneurs ne savent pas qu'ils peuvent protéger le fruit de leurs efforts de développement. En faisant du D, ils ne font pas de recherche; ils pensent donc qu'ils n'ont pas besoin de brevet.

L'innovation est intangible. « Le brevet tangibilise l'intangible, déclare M. Morisset. La propriété intellectuelle permet de s'approprier ce que l'on a créé. Car ces éléments intangibles ont une valeur. »

Comment modifier nos façons de faire pour donner une valeur stratégique à l'innova-

tion? Les efforts de sensibilisation des divers intervenants commencent à porter fruit et la propriété intellectuelle tient aujourd'hui une plus grande place dans la stratégie de l'entreprise.

« Le brevet et la propriété intellectuelle doivent être placés en contexte, explique M. Morisset, tout comme l'achat d'équipement. »

Pour ce qui est de la mémoire corporative, l'entreprise peut prévoir des structures redondantes qui lui permettront de garder son savoir, même si

un élément important la quitte.

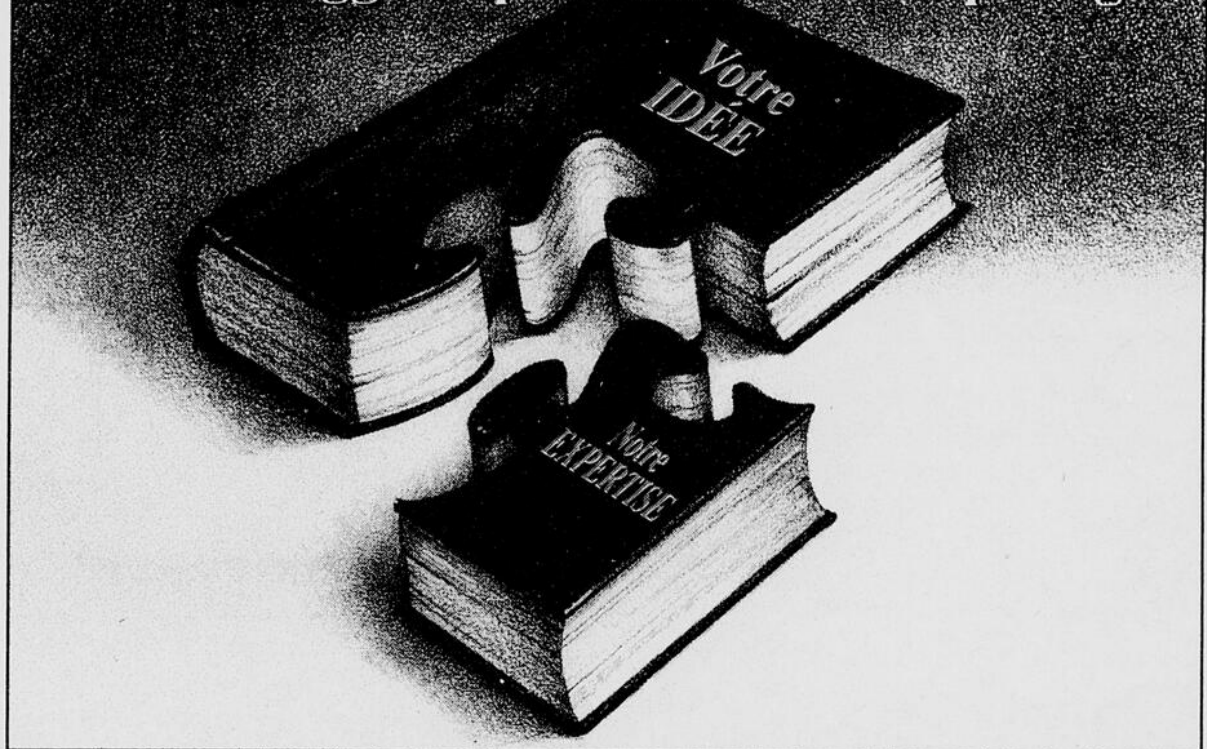
« Il est important de sensibiliser les étudiants dans les écoles d'ingénierie et d'administration à la notion de la propriété intellectuelle, souligne M. Morisset. Ce sont les inventeurs et les chercheurs de demain. Il faut aussi sensibiliser le public à la question du droit d'auteur, impliquer les entreprises, harmoniser nos travaux avec ce qui se fait ailleurs dans le monde. À ce titre, le Canada s'implique de plus en plus. » ■

Le point de départ, c'est votre idée.

Elle est **géniale.**

Sa **réalisation** est longue,
la **mise en marché** encore plus.

Smart & Biggar a pour mission de la protéger



Vous avez maintenant l'assurance qu'elle restera unique.

Depuis une centaine d'années, SMART & BIGGAR* s'est donné comme mission de protéger et de défendre les idées originales de l'entreprise locale et étrangère.

Qu'il s'agisse de l'obtention d'un brevet d'invention, d'une marque de commerce, d'un dessin industriel, d'un droit d'auteur, de la protection d'un secret de fabrication, d'un litige ou des aspects contractuels liés à l'une ou l'autre de ces matières, ses quelques 50 avocats et agents de brevets pratiquant dans l'un ou l'autre de ses bureaux de Montréal, Ottawa, Toronto et Vancouver, ont la formation et l'expérience requises pour vous conseiller, notamment dans les domaines suivants:

- le génie mécanique
- l'électricité et l'électronique
- l'informatique
- la chimie et la biochimie
- la biotechnologie
- la métallurgie

SMART & BIGGAR se veut votre partenaire dans la protection de vos idées.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec nous au (514) 954-1500.

SMART & BIGGAR
Nous protégeons vos idées originales...

* En partenariat avec Fetherstonhaugh & Cie

La propriété intellectuelle, un atout international

Une économie a autant besoin d'idées que de capitaux

Johanne
de Luca

Les idées, les dessins, la créativité, l'innovation participent à la réussite d'une société prospère. Ces éléments permettent de mieux travailler, de fabriquer des produits plus perfectionnés et

de mieux soutenir la concurrence sur les marchés internationaux. Toute économie a autant besoin d'idées que de capitaux ou de biens et de services.

Pour favoriser un tel échange, les gouvernements ont pris des mesures pour protéger les droits des proprié-
taires.

Ces mesures touchent certains types d'ouvrages créatifs dans le domaine de la propriété intellectuelle.

L'inventeur, l'entrepreneur peuvent faire reconnaître légalement ces ouvrages un peu comme ils obtiennent un titre de propriété pour un terrain. En outre, les documents qui

assurent la protection des droits des titulaires de propriété intellectuelle sont une mine de renseignements.

Bon nombre de ces renseignements sont accessibles au public auquel ils peuvent être très utiles.

« Une propriété intellectuelle est une reconnaissance lé-

**Vos idées
font des petits...
Assurez-vous
qu'ils ne
s'envolent pas !**



La propriété intellectuelle, c'est une affaire d'idées.

Depuis 1970, Mantha & Associés oeuvre dans le domaine de la propriété intellectuelle : brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels, etc.

Localisé dans le même édifice que l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, Mantha & Associés vous offre un service personnalisé. Nos conseillers, forts d'une très grande expérience dans le domaine, ont comme mandat d'assister la clientèle en matière de protection et de développement de la propriété intellectuelle, autant au Canada qu'à travers le monde.



Mantha & Associés

Agents de brevets et marques de commerce

50, rue Victoria, Hull Qc J8X 3X1 Tél. : (819) 777-0044

Membre du Groupe d'études en propriété intellectuelle Shapiro Cohen

Les divers types de propriété intellectuelle

Brevet	•Vise les nouvelles inventions (procédé, machine, fabrication, composition de matériaux) ou toute amélioration nouvelle et utile d'une invention existante.
Marque de commerce	Mot, symbole, dessin ou toute combinaison de ces éléments servant à distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'un organisme des autres produits ou services sur le marché.
Droit d'auteur	Protège les oeuvres littéraires, artistiques, dramatiques ou musicales (y compris les programmes informatiques), ainsi que les enregistrements sonores.
Dessin industriel	Concerne les caractéristiques strictement visuelles des formes, des motifs, des décorations ou des configurations, ou toute combinaison de ces éléments, appliquées à un article manufacturé.
Topographie de circuits intégrés	Configuration tridimensionnelle de circuits électroniques incorporés dans des circuits intégrés ou des schémas de montage.
Secret industriel	Ensemble des informations relatives à un savoir-faire, une recette ou un composé utilisé dans un contexte industriel pour devancer la concurrence. Par définition, cette information ne doit pas être révélée à des individus qui pourraient l'exploiter pour leur propre bénéfice. Il s'agit de la plus ancienne forme de protection intellectuelle qui soit.

Tableau : LES AFFAIRES

gale des droits accordés par le gouvernement d'un pays pour des créations à caractère intellectuel, explique **Luc E. Morisset**, directeur général, **Centre d'innovation**. Un brevet, par exemple, est une forme de propriété intellectuelle. »

Au Canada, c'est l'**Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC)**, organisme de service spécial au sein d'**Industrie Canada**, qui est responsable, en grande partie, de l'administration et du traitement des demandes de propriété intellectuelle au pays. Les professionnels de cet organisme sont en mesure de fournir de nombreux conseils et renseignements.

Le brevet

« Un brevet est un document légal délivré par le gouvernement d'un pays qui vous donne le droit, à compter de la date de délivrance, d'empêcher d'autres personnes de fabriquer, d'employer ou de vendre votre invention pendant une période maximale de 20 ans suivant la date de dépôt de votre demande de brevet », explique M. Morisset.

En échange, l'invention est rendue publique, enrichissant

de ce fait le patrimoine collectif des connaissances.

Toutefois, le monopole n'est accordé qu'à condition que le brevet soit entretenu, c'est-à-dire que les taxes prévues soient acquittées régulièrement.

Les droits que confère le brevet s'appliquent à un pays en particulier. Pour obtenir des droits à l'étranger, il faut déposer une demande dans chacun des pays où l'entre-

■
**Une invention
brevetée vient
enrichir le
patrimoine
collectif
des connaissances.**

preneur pense pouvoir commercialiser son invention.

Les entrepreneurs perçoivent le brevet de façon plutôt négative : le dépôt coûte cher et la pro-

tection n'est pas assurée. Si le dépôt d'un brevet ne garantit pas la protection de l'invention, c'est que bien souvent, le développement n'est pas terminé, que le marché potentiel du produit ou du procédé n'a pas été cerné et que la commercialisation s'entoure d'incertitudes, surtout financières.

« Lorsque le produit a un bon potentiel, lorsque l'entrepreneur est bien encadré, le brevet fait toute la différence et assure la longévité de l'entreprise », affirme **François Martineau**, agent de brevets, **Lespérance & Martineau**. ■

Demandes de brevet : progression de 19 % par année

Johanne de Luca

L'importance de la propriété intellectuelle n'a cessé de croître au cours des 20 dernières années, en partie sous l'influence des États-Unis.

En effet, les efforts entrepris dans les années 1980 par le gouvernement américain pour encourager le dépôt de brevets ont été appuyés par des mesures visant à renforcer les droits de propriété industrielle dans le monde. Plusieurs raisons expliquent l'importance qu'accordent les États-Unis à la propriété intellectuelle.

D'abord, les États-Unis pensent que le Japon s'est approprié, pendant une trentaine d'années, entre 1950 et 1980, des résultats de leurs activités de recherche et développement.

Il y a aussi le fait que dans l'économie mondiale actuelle, il est essentiel d'assurer la protection des droits de propriété intellectuelle dans un nombre de plus en plus grand de pays, la concurrence obligeant souvent les entreprises à faire fabriquer leurs produits à l'étranger.

Pour les entreprises améri-

caines, la propriété industrielle représente une source de revenus, dérivés autant des litiges et que de la concession de licences, et un outil d'alliances (partenariats technologiques).

À cet égard, l'accord ADPIC, conclu en 1994 dans le cadre des négociations du GATT, est le reflet clair et net d'une volonté d'institutionnalisation de règles visant à garantir la protection des droits de la propriété intellectuelle dans le contexte de mondialisation de l'économie.

47 300 brevets émis en 1996

Selon la *Statistic Trilateral Report*, le total des demandes de brevet dans le monde a augmenté de 74 % entre 1991 et 1995, ce qui représente un taux annuel de progression de 19 %. Ce taux ne tient pas compte de l'augmentation des premières demandes de brevet, assez faible dans la plupart des pays.

En 1995, une demande nationale a entraîné, en moyenne 3,32 extensions (1,96 trois ans plus tôt). En 1996, 47 300 demandes de brevet internationales ont été déposées dans le monde. L'accord ADPIC vient donc appuyer une tendance qui se fait sentir depuis une dizaine d'années.

■
À l'échelle mondiale, les États-Unis dominant, suivis de l'Europe et du Japon.
■

Un autre outil de développement international est le *Traité de coopération en matière de brevets* (Patent Cooperation Treaty) administré par l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Trois blocs économiques dominent le système international des brevets, à savoir les États-Unis, l'Europe et le Japon. À eux trois, ils représentent 85 % de la demande mondiale quant à la protection par brevets.

Mais à l'intérieur de ces trois blocs, les données diffèrent. Les entreprises américaines et japonaises, par exemple, sont plus enclines à déposer un brevet que les entreprises européennes. Le Canada accuse un retard sur bon nombre de pays. La Suisse et Israël se démarquent par leurs performances.

En règle générale, l'usage du dépôt de brevet est lié à la taille de l'entreprise. Et, dans le monde, les raisons qui font hésiter les entreprises à déposer un brevet varient selon le bloc économique. ■

Motifs invoqués pour ne pas déposer des inventions brevetables

Motif	Europe %	Japon %	États-Unis %
• Coûts trop élevés	40	22	61
• Aucun avantage	38	17	16
• Commercialisation incertaine	21	31	45
• Risque de copie élevé	16	22	18
• Durée des procédures	15	22	18
• Publication prématurée	13	33	11
• Autres droits de protection suffisants	8	-	8
• Trop peu d'information sur les procédures de protection par brevets	3	-	-
• Autres	7	14	-

Source : Roland Berger Forschungs-Institut (1994)
Tableau : LES AFFAIRES

Où se renseigner

Les entrepreneurs qui ne savent pas par où commencer dans la protection de la propriété intellectuelle peuvent s'adresser au **Centre d'innovation**, qui est affilié au **Centre d'innovation industrielle** canadien depuis 1996 et est situé à Montréal. Il s'agit d'un organisme privé sans but lucratif, qui propose des services-conseils aux inventeurs et aux PME qui désirent concrétiser leurs projets d'innovation. Le Centre d'innovation diffuse de l'information de qualité, exacte, sur ce qu'on doit faire quand on a une idée d'un nouveau produit

qu'on veut commercialiser. Le lecteur intéressé pourra aussi consulter l'ouvrage de **Luc E. Morisset** intitulé *Le guide pratique de l'inventeur, en route vers le succès en 15 étapes*. Il est disponible auprès de la **Fondation de l'entrepreneuriat du Québec** à la **Boutique de l'entrepreneur**. Sur Internet, le site de l'**Office de la propriété intellectuelle du Canada** (OPIC) (<http://opic.gc.ca>) contient une foule de renseignements utiles, ainsi que des liens vers d'autres sites, canadiens et étrangers. (JdeL) ■


Industrie Canada / Industry Canada

Comment ça s'appelle déjà ce produit-là ?

C'est le genre de questions que vos clients ne doivent jamais se poser!



http://opic.gc.ca

(819) 997-1936

(819) 953-7620

Notre marque de commerce est le pilier de votre identité auprès de vos clients; le choix de votre marque est donc une décision d'affaires critique.

La Base de données sur les marques de commerce canadiennes, disponible sans frais via Internet (<http://opic.gc.ca> sous la rubrique « produits et services »), vous permet :

- d'effectuer des recherches dans toutes les marques de commerce enregistrées (et en voie de l'être) au Canada depuis 1865;
- de vérifier à qui appartient une marque de commerce;
- de connaître quelles marques utilisent vos concurrents; et
- de vérifier si la marque que vous prévoyez utiliser est suffisamment distinctive.




OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA



CANADIAN INTELLECTUAL PROPERTY OFFICE





DE GRANDPRÉ
CHAURETTE
LÉVESQUE
avocats

*agent de
marques de commerce*

LES EXPERTS

en propriété intellectuelle

2000, avenue McGill College, bureau 1600, Montréal (Québec) H3A 3H3
téléphone : (514) 287-9535 • télécopieur : (514) 499-0469 • internet : degrand@total.net



Brevets : la situation du Canada s'améliore

Plus de 5 400 demandes de brevets en 1997

Danielle Turgeon

En matière de propriété intellectuelle, les Canadiens font bonne figure auprès de leurs collègues à l'international.

Pour la première fois de l'histoire, c'est une Canadienne, M^{me} Sheila Bachelor, qui

est l'actuelle présidente de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

M^{me} Bachelor est commissaire aux brevets, registraire des marques de commerce et présidente de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC).

Au dire des conseillers de l'OPIC, les efforts de modernisation que le pays a entrepris pour moderniser ses systèmes ont probablement aidé à sa nomination.

Au cours des dernières années, le Canada a rendu ses données concernant les brevets et marques plus facilement accessibles. Grâce au système INTREPID, une base de données sur les marques

de commerce, il est possible de faire des consultations par Internet.

Le système informatique intégré permet au personnel d'accéder directement aux données à partir de leur poste de travail, plutôt que de manipuler des piles de documents imprimés.

Du côté des brevets, TechSource est l'équivalent. C'est un projet d'automatisation des brevets qui a remplacé un système de classement vieux de 130 ans.

Plus de 1,3 M de documents relatifs aux brevets ont été convertis électroniquement.

Un renouveau

Au niveau international, l'un des objectifs de l'OMPI

est justement de moderniser l'organisation et de prendre plus de place dans un contexte où les échanges internationaux se multiplient. Les protections à prendre pour protéger un concept de commercialisation sont donc cruciales.

M^{me} Bachelor arrive en poste alors que l'OMPI vient de nommer un nouveau directeur général, Kamil Idris, du Soudan. La nouvelle équipe tient à avoir davantage recours aux technologies de l'information tant à l'interne qu'entre les États membres.

Les États-Unis en tête

L'OMPI veut promouvoir le respect de la propriété intellectuelle à travers le monde. Parmi ses membres, les cinq pays qui ont fait le plus de demandes de brevets pour l'année dernière sont les États-Unis (11 659), le Canada (5 416), le Japon (3 591), l'Allemagne (2 577), la Suisse (658), le Royaume-Uni (652) et l'Italie (603).

Demandes de brevets au Canada (déposées depuis octobre 1989)

Secteurs	1996-1997
Génie mécanique et civil	33 729
Génie électrique et physique	4 107
Chimie organique	5 470
Biotechnologie	2 603
Génie chimique et chimie inorganique	6 439
Informatique	17 952
Divers	4 010

Source : OPIC

Tableau : LES AFFAIRES

Répartition par province (1996-1997)

	Demandes inscrites	Brevets émis
Alberta	642	67
Colombie-Britannique	578	64
Ile-du-Prince-Édouard	6	0
Manitoba	146	24
Nouveau-Brunswick	52	5
Nouvelle-Écosse	44	8
Ontario	2 367	376
Québec	1 427	174
Saskatchewan	125	17
Terre-Neuve	25	2
Yukon et Territoires du Nord-Ouest	4	0

Source : OPIC

Tableau : LES AFFAIRES

LES AFFAIRES
Guide des services aux entreprises

Présentement en kiosque

Vous avez droit aux meilleures solutions.



Que diriez-vous d'un cabinet d'avocats qui se présente comme un partenaire en affaires plutôt qu'uniquement comme un défenseur de vos droits? Chez Lavery, de Billy, nous proposons toujours à nos clients des solutions pratiques et durables, aussi rapidement que possible et au meilleur coût. Nous ne faisons aucun compromis dans notre quête d'excellence. Les membres de nos équipes multidisciplinaires sont prêts à relever tous les défis que vous voudrez bien nous proposer.



LAVERY, DE BILLY

AVOCATS

Une vision moderne

www.laverydebilly.com

Montréal : (514) 871-1522 Québec : (418) 688-5000 Laval : (514) 978-8100 Ottawa : (613) 594-4936
Toronto, Calgary, Vancouver et Londres - Cabinet associé Blake, Cassels & Graydon



HUDON
GENDRON
HARRIS
THOMAS

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
AVOCATS

L'AVENIR
PAR DELÀ LA
TRADITION

630, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE O. • 27^e ÉTAGE • MONTRÉAL • QUÉBEC • H3B 1S6
T: (514) 871-1398 • F: (514) 871-9987 • hght@hght.com

Wrebbit : un brevet très rentable

250 M\$ de bénéfices pour 250 000 \$ de brevets

Kathy
Noël

Seul chez lui, penché sur son invention, Paul Gallant savait qu'il tenait une idée révolutionnaire... 20 M d'unités vendues plus tard, Wrebbit a empoché 250 M\$ pour un produit qui n'a coûté au départ qu'une bonne idée et beaucoup de temps. Un brevet rentable que celui du *Puzz-3D*, c'est le moins que l'on puisse dire!

« Je savais que l'idée était révolutionnaire et qu'elle allait améliorer considérablement le concept du casse-tête en trois dimensions. Si je ne brevetais pas, j'allais être copié rapidement. Il n'y a pas eu de véritables dépenses jusqu'au processus de fabrication, qui a coûté environ 250 000 \$ », se souvient Paul Gallant, inventeur du *Puzz-3D* et président de la compagnie Wrebbit.

C'est bien peu, 250 000 \$, compte tenu du succès phénoménal qu'a connu le produit. Dès sa deuxième année d'exploitation, Wrebbit était rentable.

Demandez à quiconque travaille dans le milieu de la propriété intellectuelle quel

■ Paul Gallant a fait du chemin depuis le dépôt du brevet du *Puzz-3D*, notamment en améliorant l'apparence et les thèmes exploités.

brevet a le plus rapporté et un mot, ou plutôt une onomatopée, revient spontanément sur toutes les lèvres : Wrrrrr...ebitt!

Le brevet du casse-tête 3D a été déposé en 1991 et un an plus tard, Paul Gallant pouvait respirer en paix avec en main une licence lui assurant la propriété intellectuelle de son invention, le protégeant de la contrefaçon. Depuis, Wrebbit a élargi son monopole aux États-Unis, en Europe, en Asie et au Japon. Le président mentionne avoir à ce jour dépensé 300 000 \$ au total pour obtenir des brevets dans chacun de ces pays. Un processus long et coûteux, mais qui en vaut la peine, selon Paul Gallant.

« C'est un brevet fort, dit-il. Nous avons breveté une façon simple de construire un puzzle en trois dimensions et c'est un produit solide. »

Peu de temps après sa mise

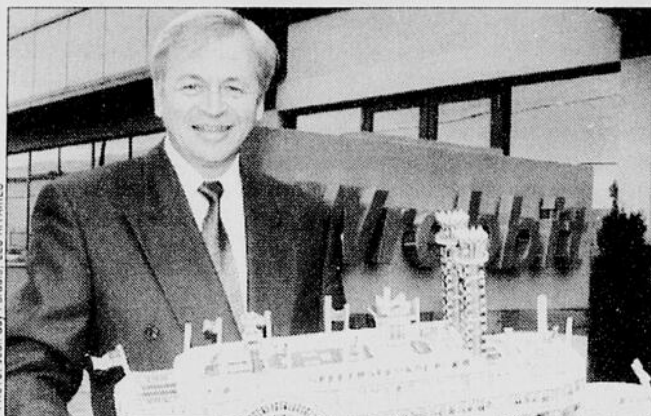


PHOTO: Jean-Guy Paradis, LES AFFAIRES

en marché, Wrebbit a signé une entente non exclusive de distribution avec Hasbro, ce qui lui assure un revenu important en redevances.

Le pourcentage, que M. Gallant a refusé de dévoiler, pourrait représenter des sommes importantes, compte tenu

que les revenus anticipés d'Hasbro touchant le *Puzz-3D* s'élèvent à 130 M\$ pour la prochaine année.

Indépendamment de l'alliance, Wrebbit prévoit quant à elle des ventes de 45 M\$. Au total, 10 M d'unités devraient être vendues en 1998,

soit la moitié des ventes à vie.

Depuis le *Puzz-3D*, Wrebbit a développé toute une gamme de produits, dont des horloges en carton et une visionneuse en trois dimensions, dont une partie a été brevetée. Numéro un en Allemagne, l'entreprise est présente partout dans le monde et cette année, elle entend redoubler d'effort pour conquérir le marché de l'Amérique du Sud.

Utilité, nouveauté, ingéniosité

Parmi les autres histoires de brevets à succès commerciaux, mentionnons notamment le balai à neige repliable Oskar, de Daniel McLaughlin et Jean-Marie Allard, ainsi que le biberon Playtex,

inventé par Jean Saint-Germain. Sans oublier le tapis Sauve Pantalons, de Paul Laurent. Les critères d'utilité, de nouveauté et d'ingéniosité inhérents à toute demande de brevet sont ici bien représentés. « La demande doit être précise et bien démontrer qu'elle apporte quelque chose d'inédit.

Du côté des agents de brevet, on s'assure qu'il n'existe pas déjà une pareille technologie en parcourant différentes publications », souligne Jean-Marie Paquet, conseiller en brevets à l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Notons que l'on compte au Canada 125 examinateurs de brevets comparativement à 1 500 aux États-Unis. ■

Harris encourage créativité et innovation

Harris Farinon, qui a son siège social à Dollard-des-Ormeaux, fabrique des appareils de télécommunications. Elle a adopté le Programme Innovation pour encourager la créativité tant chez ses employés qu'au sein des équipes, et les récompenser de leurs efforts.

Ce programme leur donne la possibilité de proposer et de concrétiser des idées de nouveaux produits et marchés, ou des idées permettant l'amélioration continue des méthodes, des produits, des services et des procédés existants.

Le Programme Innovation donne l'occasion de reconnaître la contribution de chaque employé. Il vise aussi à encourager les employés et les équipes à trouver de nouvelles manières

de résoudre les problèmes, à améliorer les façons de faire le travail, à concrétiser les idées, à offrir un programme permanent d'amélioration continue et à assurer les fondations de la croissance des activités de l'entreprise, de la sécurité d'emploi et d'occasions au travail.

Ce programme prévoit plusieurs prix trimestriels et annuels, variant entre 350 \$ et 3 000 \$.

« Ce programme nous a permis de reconnaître le potentiel de créativité de nos employés et d'améliorer de façon continue la performance de nos produits et de nos procédés de fabrication », a indiqué Jean-Guy Frenette, directeur, Administration et affaires internationales, de Harris Farinon Canada. (JdeL) ■

AUJOURD'HUI, LES GENS D'AFFAIRES RECHERCHENT DES
SPÉCIALISTES. CHEZ DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST,
EN PLUS D'OFFRIR UNE GAMME COMPLÈTE DE SERVICES EN
MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, NOUS AVONS
DÉVELOPPÉ UNE EXPERTISE DE POINTE EN CE QUI A TRAIT
AUX TRANSFERTS DE TECHNOLOGIE ET CE, PLUS
PARTICULIÈREMENT DANS LE CONTEXTE DE LICENCES,
D'ENTENTES DE PARTENARIATS ET D'ACQUISITIONS.

Nous vous invitons à consulter le responsable de cette équipe dans
l'un de nos bureaux qui saura vous guider vers le bon avocat :

Montréal

André Vautour (514) 878-5595 vautand@ddsm.ca

Québec

Jean Brunet (418) 640-4405 brunjea@ddsm.ca



DESJARDINS DUCHARME STEIN MONAST

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF
AVOCATS

VOUS AVEZ LE DROIT DE RÉUSSIR

MONTRÉAL
600, RUE DE LA GAUCHETIÈRE OUEST
BUREAU 2400, MONTRÉAL (QUÉBEC)
H3B 4L8
TÉLÉPHONE : (514) 878-9411
TÉLÉCOPIEUR : (514) 878-9092

QUÉBEC
1150, RUE DE CLAIRE-FONTAINE
BUREAU 300, QUÉBEC (QUÉBEC)
G1R 5G4
TÉLÉPHONE : (418) 529-6531
TÉLÉCOPIEUR : (418) 523-5391

AFFILIÉ À
TORY TORY DESLAURIERS & BINNINGTON
TORONTO, LONDRES

MEMBRE DE
LEX MONDI, AFFILIATION
INTERNATIONALE DE PLUS DE
135 CABINETS D'AVOCATS
INDÉPENDANTS

INTERNET
SITE WEB :
www.ddsm.ca
COURRIEL :
avocat@ddsm.ca

LESPÉRANCE & MARTINEAU

- Brevets
- Dessins industriels
- Marques de commerce
- Droits d'auteur

1440 ouest, Sainte-Catherine, bureau 700
Montréal (Québec) Canada H3G 1R8
Tél.: (514) 861-4831 ou 1-888-BREVETS
Fax: (514) 392-9112

www.login.net/martineau e-mail: martineau@login.net

À l'autre bout des succès commerciaux : le pharmaceutique

Tradition ~ innovation^{MC}

Droit de la propriété intellectuelle

Forte d'une vaste expérience dans l'obtention de brevets, de marques de commerce et de droits attachés aux dessins ou modèles ainsi que dans les procédures visant à protéger et à faire valoir les droits de propriété intellectuelle devant les tribunaux, notre équipe des plus compétentes est on ne peut mieux placée pour répondre aux besoins de nos clients portant sur tous les aspects de la propriété intellectuelle, dont la protection des droits en matière de savoir-faire, de logiciels et de biotechnologie, et pour les conseiller relativement à la concurrence déloyale et à la vérification, à l'acquisition, à la vente et à l'octroi de licences se rapportant à des droits de propriété intellectuelle.

**OGILVY
RENAULT**

AVOCATS

Montréal Ottawa Québec
Toronto Londres

1981, av. McGill College
Bureau 1100
Montréal (Québec)
H3A 3C1
Tél. : (514) 847-4747
Télec. : (514) 286-5474

www.ogilvyrenault.com
info@ogilvyrenault.com

**SWABEY
OGILVY RENAULT**

AGENTS DE BREVETS ET DE
MARQUES DE COMMERCE

Montréal Ottawa
Toronto Québec

1981, av. McGill College
Bureau 1600
Montréal (Québec)
H3A 2Y3
Tél. : (514) 845-7126
Télec. : (514) 288-8389

Les plus gros chercheurs parmi les entreprises canadiennes

Rang	Entreprise	Siège social	Dépenses* (en M\$)	Écart en % (96/95)	Budget R&D (%/revenus)
1	Nortel	Ontario	2 633	13	15
2	Pratt & Whitney Canada	Québec	323	31	18
3	IBM Canada	Ontario	229	2	2
4	Merck Frosst Canada	Québec	187	22	35
5	Énergie Atomique du Canada	Ontario	157	-2	50
6	Communications Ericsson	Québec	138	9	30
7	Hydro-Ontario	Ontario	125	7	1
8	Newbridge Networks	Ontario	123	35	13
9	Hydro-Québec	Québec	123	-17	2
10	Magna International	Ontario	113	68	2

Les chefs de file de la R&D parmi les québécoises

Rang	Entreprise	Siège social	Dépenses* (en M\$)	Écart en % (96/95)	Budget R&D (%/revenus)
1	Pratt & Whitney Canada	Longueuil	323	31	18
2	Merck Frosst Canada	Pointe-Claire	189	22	35
3	Communications Ericsson	Mont-Royal	138	9	30
4	Hydro-Québec	Montréal	123	-17	2
5	Bombardier	Montréal	112	37	2
6	Alcan	Montréal	97	-7	1
7	Bell Canada	Montréal	75	30	1
8	Rolls-Royce (Canada)	Lachine	48	-10	n.d.
9	Hoechst Marion Roussel Canada	Laval	44	1	13
10	Astra Pharma	Saint-Laurent	42	56	14
11	BioChem Pharma	Laval	34	43	14
12	Pfizer Canada	Kirkland	32	87	11
13	Wyeth-Ayerst Canada	Saint-Laurent	31	-11	n.d.
14	Marconi Canada	Saint-Laurent	26	-4	10
15	Bell Helicopter Textron Canada	Mirabel	25	-42	3
16	Technologie Eicon	Montréal	25	9	22
17	Discreet Logic	Montréal	24	285	21
18	CGI**	Montréal	18	0	12
19	SR Telecom	Saint-Laurent	15	28	10
20	Avenor	Montréal	10	223	1

*Données de 1996.

**Autrefois Systèmes d'information d'assurance Téléglobe.

Source : Evert Communications

Tableau : LES AFFAIRES

**Kathy
Noël**

À l'autre bout des succès commerciaux exploitant des technologies souvent simples se trouvent les entre-

prises pharmaceutiques. Leur vocation première de recherche amène des activités de licence importantes avec tout ce que cela comporte de coûts.

Certaines entreprises qui oeuvrent ainsi dans des technologies de pointe réussissent cependant à conjuguer le succès populaire et le succès financier. C'est notamment le cas de **BioChem Pharma**, qui s'est rendue célèbre par la découverte du 3TC, un traitement contre le sida. Le médicament breveté en 1989 a été commercialisé en 1995. Pour sa distribution à l'échelle internationale, BioChem s'est associée à **Glaxo Wellcome**, une multinationale du Royaume-Uni, qui lui verse des redevances sur les ventes.

Les redevances sur les ventes mondiales du 3TC ont atteint 124 M\$ en 1997 pour un total des ventes de 973 M\$. Il

s'agit d'une hausse de plus de 50 % par rapport à 1996, alors que l'on avait enregistré des revenus de licence de 57,1 M\$ pour un total des ventes de 429,3 M\$.

Un nouveau médicament contre l'hépatite B, la **Lamivudine**, est le prochain médicament prometteur de BioChem, avec des revenus anticipés semblables au 3TC. Notons que BioChem se retrouve au 37^e rang des entreprises canadiennes dont les dépenses en recherche et développement (R & D) ont été les plus élevées en 1996 avec 33,5 M\$.

500 M\$ en développement

D'autre part, développer un médicament peut coûter environ 500 M\$. Le retour sur les investissements peut donc se faire attendre pendant très longtemps.

C'est le cas notamment chez **Merck Frosst**, qui évalue qu'il faudra 18 ans pour récupérer les sommes investies dans le développement et l'obtention des brevets pour son médicament vedette, le **Singulair**, un médicament pour traiter l'asthme. Jusqu'à maintenant les ventes du Singulair sont évaluées à 500 M\$ par année, alors que le marché de l'asthme en général est évalué à quatre milliards de dollars US par année. ■

Vous n'avez qu'à vous adresser à une seule entreprise pour obtenir de la recherche faite par des experts sur les marques de commerce. IntelPro est non seulement l'entreprise qui a le plus d'expérience et qui offre des services complets dans le domaine mais elle est aussi la seule à profiter des nouveaux renseignements que vient de diffuser l'Office de la propriété intellectuelle du Canada, notamment:

- ✓ davantage de renseignements sur l'état et sur l'historique des marques de commerce
- ✓ des renseignements sur les opposants
- ✓ des renseignements sur les marques de commerce liées.

Lorsque vous en arrivez à des décisions importantes sur les marques de commerce...

Fiez-vous à IntelPro!



Tout cela pour vous permettre de décider plus facilement et plus rapidement quand il s'agit de marques de commerce. Lorsque vous avez besoin d'une recherche décisive sur une marque de commerce pour déterminer si vous pouvez vous en servir, faites appel à l'entreprise qui peut vous faciliter les choses.

Thomson & Thomson[®]
Leader mondial en marques de commerce et droit d'auteur[™]

IP
IntelPro
MARKETS IN PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Montréal
651, rue Notre-Dame ouest, bureau 400
Montréal, Québec H3C 1H9
Téléphone: 800-561-6240, 514-393-9911
Télécopieur: 800-663-3854, 514-393-3854



Présentement en kiosque